

**RAPPORT N° 93/3-17
au Conseil Municipal**

OBJET

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE AVEC L'ENTREPRISE B.S.O. POUR
LA RENOVATION DES BASSINS ET DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES DE LA
PISCINE DU BUTOR**

Un marché de travaux d'un montant de 2 152 306, 90 F TTC pour la rénovation des bassins et installations hydrauliques de la Piscine du Butor a été passé avec l'entreprise BOURBON SECOND OEUVRE le 3 Août 1992 suite à un appel d'offres.

En cours de chantier, des travaux modificatifs par rapport à ceux prévus au détail estimatif du marché se sont avérés nécessaires pour s'adapter aux installations découvertes et quelquefois différentes de celles apparaissant sur les plans de recollement ayant servi à l'établissement du projet et pour prendre en compte les observations de l'organisme de contrôle technique.

La plus value globale au montant du détail estimatif initial résultante s'élève à 96 075, 98 F TTC. Pour assurer la continuité des travaux et la bonne marche du chantier ces travaux ont été commandés et exécutés au fur et à mesure de l'avancement du chantier sous le contrôle du Maître d'oeuvre.

Je vous demande de m'autoriser à régulariser la commande de ces travaux modificatifs par avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise B.S.O., le montant du marché passé de 2 152 306, 90 F TTC à 2 248 382, 88 F TTC. Les crédits nécessaires sont disponibles sur le chapitre 902 - Article 233 - 014.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
Gilbert ANNETTE**

**PROJET DE DELIBERATION N°93/3-17
du Conseil Municipal
en séance du Mardi 29 Juin 1993**

OBJET

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE AVEC L'ENTREPRISE B.S.O. POUR
LA RENOVATION DES BASSINS ET DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES DE LA
PISCINE DU BUTOR**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1992 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements
et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

sur le RAPPORT n° 93/3-17 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de
présenté par

sur l'avis de la Commission Finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Autorise Monsieur le Maire de passer un avenant au marché de travaux pour la rénovation des bassins et des installations hydrauliques de la PISCINE DU BUTOR. Les crédits nécessaires sont disponibles sur le chapitre 902 - Article 233 - 014.

RAPPORT N° 93/3-17

**AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX
PASSE AVEC L'ENTREPRISE B.S.O.
POUR LA RENOVATION DES BASSINS
ET DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES DE LA PISCINE DU BUTOR**

M. Jules RAUX procède à la lecture du Rapport.

LE MAIRE : Cela s'élève à 96 000 F. Ce n'est pas les millions complémentaires qu'on voit ailleurs.

M. BOX D. : Il y a 2 000 000 déjà avant.

LE MAIRE : C'est 2 000 000 + 96 000.

Y a-t-il de questions ?

Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE DES VOTANTS.